



RAPPORT D'ACTIVITE

2023-2024



TABLE DES MATIERES

Edito du Président	3
Un secteur économique majeur	4
Les temps forts de l'année	6
L'organisation.....	8
La Gouvernance de l'ANIFELT.....	9
Les instances	9
Les sections spécialisées.....	10
CONCERTATION ET REPRESENTATION DE LA FILIERE	11
Plan de souveraineté fruits et légumes.....	11
Stratégie Ecophyto 2030.....	13
Horizon Agro 2040.....	14
DEVELOPPEMENT DE LA R&D	15
PNDAR 2022-2027	15
Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA).....	17
DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL ET CONNAISSANCE ECONOMIQUE DE LA FILIERE	19
Présentation des données PANOFELT 2022.....	19
Conjoncture des filières fruits et légumes transformés en 2023	20
Indicateurs interprofessionnels	24
Etude Nutrimétrie	25
COMMUNICATION	26
Renforcer la visibilité de la filière et la communication interne.....	26
Coalition « fruits et légumes sous toutes leurs formes »	26
Le logo fruits et légumes de France.....	27
DIALOGUE INTER FILIERES	29
Comite de liaison des interprofessions agricoles et agro-alimentaires	29

© crédit photo : ADIB, AFIDEM, ANIBI, ANICC, BIP, SONITO, UNILET

EDITO DU PRESIDENT



Chers Membres,

L'année écoulée a été marquée par des progrès significatifs pour l'ANIFELT. Grâce à votre engagement et votre soutien, notre organisation a franchi des étapes cruciales.

Nous avons réorganisé et élargi nos structures pour mieux répondre aux attentes des professionnels du secteur Fruits et Légumes Transformés. Cette réorganisation nous permet d'être plus visibles et de nous exprimer avec force au nom de tous les acteurs de la filière. Grâce à la collaboration renforcée entre toutes les familles et sections, nous sommes désormais reconnus pour notre réactivité et notre efficacité, tant par les professionnels que par les services de l'État. Nos deux objectifs principaux étaient de renforcer notre structure et notre visibilité, et d'accroître nos moyens financiers pour la recherche et l'expérimentation et nous nous y attachons au quotidien. Notre organisation est désormais mieux structurée, plus visible et nous avons obtenu des avancées significatives pour soutenir des projets collectifs innovants.

Notre filière a obtenu une reconnaissance inédite des pouvoirs publics. Le Plan de Souveraineté fruits et légumes a intégré les fruits et légumes transformés dans ses actions pour la protection des cultures et le soutien aux investissements. Fait notable également, la filière s'est distinguée avec le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait européen des substances actives (PARSADA), en étant l'une des premières à signer un projet pour développer des alternatives collectives, porté par l'UNILET et impliquant plusieurs de nos organisations. Ces initiatives, combinées à l'ouverture des appels à projets dans le cadre de la planification écologique, illustrent notre réactivité et notre capacité à réussir collectivement.

Nous devons maintenant envisager l'avenir dans un contexte marqué par des défis majeurs tels que le changement climatique accéléré, les bouleversements politiques et économiques, et des exigences sociétales croissantes. Pour faire face à ces défis, notre organisation doit encore évoluer.

Nous devons accroître notre visibilité, non seulement au sein de la sphère institutionnelle, mais aussi auprès du grand public et des décideurs politiques. Une communication accrue et stratégique est essentielle pour renforcer notre représentativité. Il est impératif de continuer à adapter nos productions et nos process de transformation pour réduire notre impact environnemental tout en restant compétitifs. Pour assurer la pérennité de notre filière et la souveraineté alimentaire, il est crucial que les maillons de la production et de la transformation restent indissociables, et il est nécessaire de renforcer le soutien pour la transformation de nos outils industriels. Cela afin de promouvoir la consommation de nos produits, bons, sains, accessibles et favorisent une alimentation végétale de qualité.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, élus, directeurs des organisations et notre directrice, pour votre engagement. Ensemble, nous avons démontré qu'avec des moyens limités, nous pouvons accomplir des choses extraordinaires. Nous devons continuer à réfléchir aux objectifs et aux stratégies pour les 5 prochaines années afin de maintenir et d'amplifier notre dynamique.

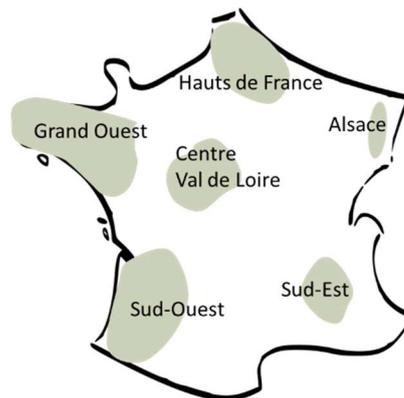
Cet édito témoigne de notre volonté commune d'avancer et de réussir. Grâce à notre détermination et à notre collaboration, l'ANIFELT continuera à jouer un rôle crucial dans le développement de notre filière.

Merci pour votre engagement continu et votre confiance.

André BERNARD

UN SECTEUR ECONOMIQUE MAJEUR

Les conditions pédoclimatiques françaises sont particulièrement adaptées au développement des fruits et légumes à destination de la transformation et permettent la culture d'une grande diversité d'espèces. Plusieurs bassins de production sont répartis sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine, et participent à la vitalité des zones rurales.



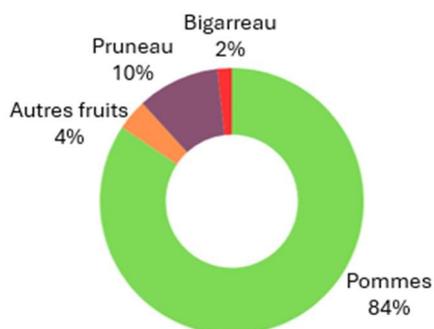
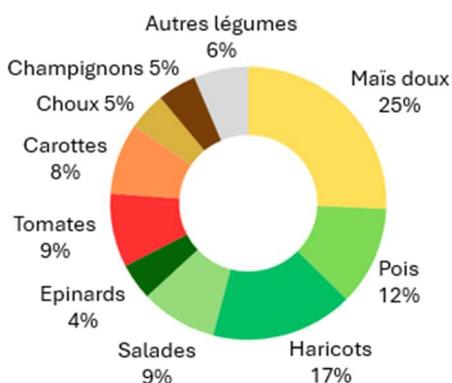
Les producteurs cultivent une **soixantaine d'espèces** différentes, répartis dans des territoires de productions spécialisés.

Il s'agit de cultures annuelles essentiellement de **plein champ** (légumes de conserve, tomates, choux, maïs doux...), des productions arboricoles en **vergers dédiés** (pruneaux, bigarreaux, cassis) ou à **double fins** (pommes, poires...), ainsi que des **cultures spécifiques de champignons cultivés**.

Chaque année, près de **2 millions de tonnes** de fruits et légumes sont livrées aux usines pour être transformées, soit

30% des légumes et **20%** des fruits produits en France.

La structuration en Organisations de Producteurs, ainsi qu'un fort taux de contractualisation avant campagne, permettent d'assurer l'approvisionnement régulier de l'industrie de la transformation et de sécuriser des débouchés annuels ou pluriannuels pour la production agricole.



Répartition des volumes livrés aux usines par produit



176 000 ha*

*Y compris vergers à doubles fins

Soit **0,5%** de la SAU française



15 400

exploitations agricoles



124

Organisations de producteurs

Cette organisation permet de garantir des produits de qualité auprès des consommateurs : **des produits de saison, récoltés à pleine maturité et travaillés dans les heures qui suivent la récolte** grâce à la proximité des 230 sites de transformation au cœur des bassins de production.

Le savoir-faire des industriels et **les procédés de transformation simples** et majoritairement thermiques permettent d'offrir aux Français des produits de saison toute l'année.



La France est le
 3^{ème} fabricant européen de légumes en conserves
 4^{ème} fabricant européen de légumes surgelés
 4^{ème} fabricant européen de fruits transformés



27 500

Emplois directs



230

Unités de transformation

*y.c. producteurs transformateurs de
pruneaux*



4,8 milliards d'€

Chiffre d'affaires industriel

hors champignons

Principales technologies

- ▶ Pasteurisation
- ▶ Appertisation
- ▶ Surgélation
- ▶ Confisage
- ▶ Séchage
- ▶ Concentration
- ▶ Fermentation
- ▶ Frais prêt à l'emploi



570 000

T ½ brut
de conserve



390 000

Tonnes
de surgelé



109 000

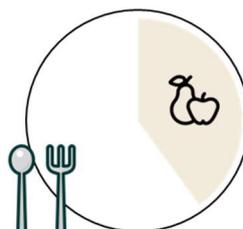
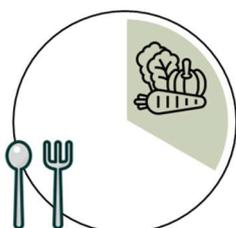
Tonnes
de végétaux frais
prêt à l'emploi



606 000

Tonnes
de compote, confiture
et fruit confit

Les fruits et légumes transformés ne cessent de confirmer leur caractère essentiel auprès des consommateurs : **ils contribuent à une alimentation végétale, accessible, saine et pratique, et apportent une portion de légumes sur trois et deux portions de fruits sur cinq aujourd'hui aux Français.**



1/3 des légumes et **2/5** des fruits consommés.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

2023

JUILLET

3 juillet

2^{ème} réunion du Comité inter-filière avec la présentation des priorités d'usages pour lesquelles l'absence de solution présente le plus d'impact (travaux communs INTERFEL et ANIFELT). Lancement des travaux pour établir les diagnostic 360° et la construction des plans d'actions.

5 juillet

Comité de pilotage de l'axe B du PSFL avec un point d'étape sur les actions réalisées ou en cours, notamment l'AMI Agroéquipement F&L. Présentation de la contractualisation au sein de la filière des fruits et légumes transformés.

SEPTEMBRE

14 septembre

Comité de pilotage axe D du PSFL : bilan sur l'avancée des fiches actions. L'ANIFELT soutient le projet de programme de communication proposé avec INTERFEL et le CNIPT visant à dynamiser la consommation de fruits et légumes sous toutes leurs formes.

26 septembre

Entretien des représentants de l'ANIFELT avec Julie Brayer Mankor, Conseillère filière végétales du ministre de l'Agriculture. L'ANIFELT a demandé des garanties sur la mise en œuvre des évolutions réglementaires pour la protection des cultures, ainsi que le renforcement du soutien du Gouvernement aux actions de recherche-expérimentation dédiés aux cultures de F&L transformés en particulier sur les usages critiques.

28 septembre

Participation de l'ANIFELT à la première réunion du CPRIE (axe C du PSFL) visant à proposer la méthodologie d'élaboration de la feuille de route des actions de recherche pour les filières des F&L. Les professionnels ont alerté sur l'urgence de soutenir des actions de recherche-expé pour la protection des cultures, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

OCTOBRE

16 octobre

2^{ème} Task Force F&L du PARSADA et comité de pilotage de l'axe A du PSFL au cours duquel les membres de l'ANIFELT ont reconnu des avancées dans la mise en œuvre des évolutions réglementaires définies dans le PSFL. La filière demande de reprendre les échanges avec le CGAAER : les priorités d'usages ont été identifiées et il est désormais urgent de définir les plans d'actions pour intégrer le PARSADA.

20 octobre

Suite à l'alerte de la filière, mise en place d'un groupe de travail spécifique aux fruits et légumes transformés pour définir le plan d'action de la filière pour la vague 1 du PARSADA.

NOVEMBRE

21 novembre

Entretien de l'ANIFELT avec la DGAL afin de présenter la filière des fruits et légumes transformés et notre organisation. L'ANIFELT a demandé un point à date sur la mise en œuvre des actions visant à dynamiser la consommation des F&L dans le cadre du Plan de Souveraineté en demandant d'intégrer les fruits et légumes transformés dans l'ensemble des actions (en restauration collective, dans le cadre du programme « mieux manger pour tous », dans les actions visant à renforcer l'éducation à l'alimentation...).

23 novembre

3^{ème} réunion de la Task Force F&L visant à clarifier l'articulation entre le PARSADA et le PSFL. Présentation par l'UNILET des deux premiers plans d'actions pour la filière des fruits et légumes transformés sur la gestion de l'enherbement et la gestion des lépidoptères.

28 novembre

Participation de l'ANIFELT au Lancement de la Stratégie Horizon Agro 2040 visant à élaborer une vision stratégique de l'Etat pour orienter les politiques publiques et inciter les acteurs à se positionner sur des projets porteurs de croissance et d'emplois.

DECEMBRE

8 décembre

2^{ème} Comité de pilotage de l'axe B du PSFL avec la présentation des 5 guichets agroéquipements qui ouvriront d'ici la fin de l'année 2023, ainsi que les actions prévues pour l'année 2024.

15 décembre

Webinaire étude de FranceAgriMer : « Les filières fruits et légumes transformés face aux aléas climatiques et à l'inflation en 2022 » Présentation des données PANOFELT 2022

18 décembre

Participation de l'ANIFELT au Comité inter filières du PARSADA avec la présentation et la validation des 14 plans d'actions des filières végétales dont les 2 plans d'actions des filières F&L transformés.

19 décembre

Publication de l'Appel à manifestation d'intérêt visant à recueillir des propositions d'actions ou de projets dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement, s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA.

22 décembre

Ouverture des 5 guichets France 2030 – Plan de souveraineté fruits et légumes en soutien aux investissements de solutions innovantes pour les serres, les plants et vergers, les agroéquipements génériques, les matériels d'irrigation et l'Outre-mer.

JANVIER

17 janvier

Participation de l'ANIFELT et de l'ADEPALE au groupe de travail F&L transformé d'Horizon Agro 2040 afin de présenter le secteur des fruits et légumes transformés, et les enjeux de la filière en particulier au niveau de la transformation.

FEVRIER

7 février

Entretien des représentants de l'ANIFELT avec Monsieur Mathias GINET, Conseil Agriculture du Président de la République et du Premier Ministre pour évoquer les sujets d'actualités de la filière. Mise en avant de l'engagement et de la mobilisation de la filière pour proposer des actions collectives de qualité en réponse aux attentes des politiques publiques et demande au Gouvernement de réaffirmer son engagement à soutenir les filières des fruits et légumes transformés en particulier quant au Plan de Souveraineté fruits et légumes (Protection des cultures, renforcement du soutien de la recherche, promotion des fruits et légumes et dynamisation de la consommation).

9 février

Participation de l'ANIFELT au Comité stratégique du Plan de souveraineté fruits et légumes pour faire le bilan de la première année et présenter les actions à venir en 2024.

14 février

Entretien de l'ANIFELT et l'UNILET avec la DGAL dans le cadre du PARSADA pour présenter la spécificité de l'organisation des actions de recherche-expérimentation au sein de la filière.

15 février

4^{ème} réunion de la Task Force F&L visant à présenter l'état d'avancement des travaux du PARSADA depuis la publication de l'AMI. Présentation par l'UNILET du projet ciblé « 1^{er} DECCLIC – Développer la Connaissance, Combiner et déployer pour mieux désherber les dicotylédonées » et validation par la Task Force.

26 février

Réunion des présidents de interprofessions dans le cadre du CLIAA et échanges en présence de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée.

27 février

Participation de l'ANIFELT à la rencontre avec le Premier ministre Gabriel Attal organisée sur le stand d'INTERFEL.

**29 février**

Participation de l'ANIFELT à l'événement organisée par le ministre de l'Agriculture : « Un an après, une nouvelle étape vers la souveraineté pour les filières fruits et légumes »

MARS

1^{er} mars

Signatures des premières lettres d'engagement du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en soutien aux projets issus du PARSADA, et notamment pour le projet 1^{er} DECCLIC, porté par l'UNILET.

**2 mars**

Lancement de la Mission Egalim avec Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

15 mars

Participation de l'ANIFELT à la concertation indicateurs souveraineté organisée par FranceAgriMer

20 mars

Entretien de l'ANIFELT et des sections spécialisées avec le Bureau des Fruits et Légumes (DGPE) afin de présenter la filière des fruits et légumes transformés, ses organisations et les enjeux du secteur.

AVRIL

2 avril

Audition de l'ANIFELT et d'INTERFEL dans le cadre de la Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté alimentaire de la France

MAI

2 mai

Participation de l'ANIFELT au rendez-vous organisé par le Président de la République avec les acteurs du monde agricole.

**7 mai**

Audition de l'ANIFELT par la députée Anne-Laure Babault, dans le cadre de la Mission EGALIM

15 mai

Audition de l'ANIFELT et d'INTERFEL par le député Franck Allisio, rapporteur spécial de la commission des finances au commerce extérieur dans le cadre du printemps de l'évaluation sur le thème de « La balance commerciale agricole »

L'ORGANISATION

Créée en 1976, l'Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés (ANIFELT) rassemble les organisations professionnelles du secteur des fruits et légumes transformés, de la production et de la transformation. L'ANIFELT a été reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français par arrêté le 4 octobre 1976.

L'ANIFELT a pour objet de servir de cadre aux accords conclus entre ses membres actifs et par les sections spécialisées, afin de mener des actions permettant de favoriser l'adaptation de l'offre à la demande, de développer les démarches contractuelles au

sein des filières, de favoriser l'innovation et les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement, de maintenir et développer le potentiel économique du secteur, de développer l'information et la promotion relatives aux produits et aux filières, d'œuvrer en faveur de la qualité des produits.

L'ANIFELT assure la représentation interprofessionnelle du secteur fruits et légumes transformés auprès des instances nationales et des pouvoirs publics.

L'ANIFELT met en œuvre des actions communes à l'ensemble des filières et à l'initiative des instances de Gouvernance.

L'ANIFELT est composé de trois types de membres

LES MEMBRES ACTIFS sont répartis en deux collèges professionnels composés des représentants des organisations professionnelles membres d'ANIFELT.

COLLÈGE PRODUCTION	COLLÈGE INDUSTRIE
 AGPM Association Générale des producteurs de Maïs – section maïs doux	 Association Française des Choucroutiers
 ANCG Association Nationale Cassis Groseille	 AFTP Association Française des Transformateurs de Pruneaux
 ANPP Association Nationale Pomme Poires	 Syndicat des Confiseurs de France
 AOP Vegafruits Association d'organisation de producteurs	 FFS Fédération Française des Spiritueux
 AOP Pêches Abricots de France	 FIAC Fédération des Industries des Aliments Conservés
 AOPn CEBI Association d'Organisation de Producteurs Bigarreaux	 SVFPE Syndicat des Fabricants de produits Végétaux Frais Prêts à l'Emploi
 AOPn CENALDI Association d'Organisation de Producteurs Légumes pour l'industrie	 UTBR Union des Transformateurs de Betteraves Rouges
 AOPn CEP Comité Economique du Pruneau	
 CETOMI Association d'organisations de producteurs de la tomate destinée à la transformation	
 FELCOOP Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole	
 FNSACC Fédération Nationale Spécifique Agricole des Cultivateurs de Champignons	
 SPBRL Syndicat des Producteurs de Betteraves Potagères du Loiret	

LES SECTIONS SPECIALISEES

Les organisations interprofessionnelles constituent chacune une Section statutaire d'ANIFELT, compétente pour le ou les produits correspondant à leur objet

- ▶ Section Betterave
- ▶ Section Fruits à Destinations Multiples
- ▶ Section Bigarreau
- ▶ Section Champignon
- ▶ Section Pruneau
- ▶ Section Tomate
- ▶ Section Légume

Les sections décident de leur mode d'organisation interprofessionnel, des accords interprofessionnels et de leurs extensions, de leurs cotisations, de leurs missions.

LES MEMBRES ASSOCIES sont d'autres organisations représentatives de l'économie des secteurs dont les produits sont destinés à la transformation

- ▶ GIPT – Groupement Interprofessionnel pour la Pomme de Terre Transformé

LA GOUVERNANCE DE L'ANIFELT

Les instances

Le conseil d'administration est composé d'un Administrateur par membre actif, désigné par ces derniers et élu par l'Assemblée Générale pour 4 ans.

MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT

André BERNARD

VICE-PRESIDENTE

Myriam EMERIT

MEMBRES

Eric LEGRAS

Daniel SAUVAITRE

Jérôme FOUCAULT

Sébastien LARROQUE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COLLÈGE PRODUCTION



AGPM

Pierre HARAMBAT



ANCG

Guillaume MARIE

Florent BAILLARD



ANPP

Daniel SAUVAITRE

Albert RICHARD



AOP Vegafruits

Arnaud COLIN

Luc BARBIER



AOP Pêches Abricots de France

Christophe CLAUDE

Bruno DARNAUD



AOPn CEBI

Eric GINOUX

Sébastien GUAQUIERE



AOPn CENALDI

Eric LEGRAS

Jean-Claude ORHAN



AOPn CEP

Thierry ALBERTINI

Nicolas MORTEMOSQUE



CETOMI

André BERNARD

Dominique FRECCHIAMI



FELCOOP

Patrick GRIZOU

Jean-Michel DELANNOY



FNSACC

Bruno CAPELLI

Philippe MARES



SPBRL

Romain GRAVE

Jérôme MASSON

COLLÈGE INDUSTRIE



Association Française des Choucroutiers

Claude THEBAULT

Romain RIEFFEL



AFTP

Sébastien LARROQUE

Christophe GUILLOU



Syndicat des Confiseurs de France

Sylvain TARDIEU

Jean MARLIAGUES



FFS

Sébastien TRAVERSE

Olivier MELIS



FIAC

Myriam EMERIT

Jérôme FOUCAULT



SVFPE

Pierre MELIET

Fabrice RENAUDEAU



UTBR

Thierry DUBOIS

Eric ASSELIN

COMITE DES DIRECTEURS

Il est composé des directeurs des organisations membres de l'ANIFELT afin de mettre en œuvre les actions décidées par le Conseil d'Administration, en lien avec les sections spécialisées.

En 2023, l'ANIFELT a mis en place des réunions hebdomadaires des directeurs pour permettre de fluidifier l'information et le partage d'éléments sur les actualités des filières et le suivi des dossiers.

CHIFFRES CLES



1 Assemblée Générale

4 réunions du Conseil d'Administration

8 réunions du Bureau

27 réunions des directeurs ANIFELT

5 visites terrain

Les sections spécialisées

Les Sections spécialisées produits ont été mises en place afin de répondre aux problèmes spécifiques de chacun des produits et chacune des filières au sein de l'interprofession. Les sections spécialisées sont composées de membres actifs de l'ANIFELT.

L'ANIFELT regroupe ainsi sept sections interprofessionnelles du secteur des fruits et légumes transformés. Les sections décident de leur mode d'organisation interprofessionnel, des accords interprofessionnels et de leurs extensions, de leurs cotisations, de leurs missions.

Elles mènent notamment des actions :



Connaissance des marchés et études économiques



Recherche expérimentation



Communication

LES SECTIONS SPECIALISEES D'ANIFELT



Section Betterave
Président : Jérôme MASSON
Directeur : Ludovic FICHOT



Section Pruneau
Président : Christophe DE HAUTEFEUILLE
Directeur : Gaëtan VERGNES



Section Fruits à Destinations Multiples
Président : Adrien MARY
Directrice : Isabelle JUSSERAND



Section Tomate
Président : André BERNARD
Directeur : Robert GIOVINAZZO



Section Bigarreau
Président : Eric GINOUX
Directeur : Pascal LENNE



Section Légumes
Président : Cyrille AUGUSTE
Directrice : Cécile LE DOARE



Section Champignon
Président : Philippe MARES
Directrice : Réjane MAZIER

CONCERTATION ET REPRESENTATION DE LA FILIERE

Plan de souveraineté fruits et légumes

Axe A : protection des cultures

Dès le lancement du plan en 2023, plusieurs actions en faveur de la protection des cultures ont été mises en place en concertation avec les services du ministère de l'Agriculture.

À court terme, les évolutions réglementaires doivent nous permettre de protéger nos cultures dans un contexte harmonisé au niveau européen, en poursuivant le travail engagé sur la qualification des usages, en travaillant sur les reconnaissances mutuelles et en s'alignant sur un calendrier européen. L'UNILET est particulièrement impliqué dans ce travail pour permettre la mise en œuvre des fiches actions définies dans le plan.

En juillet 2023, la mise à jour du catalogue national des usages doit permettre d'améliorer la mise en œuvre de certaines procédures d'autorisations. Les travaux se poursuivent pour améliorer le fonctionnement des mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'extension des autorisations pour utilisations mineures.

Les travaux sur la protection des cultures menés dans le cadre du PSFL ont pu servir d'exemple pour la méthodologie du Plan d'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives dans l'ensemble des filières végétales.

Axe B : compétitivité, investissements et innovation en faveur d'une production durable, décarboné et résiliente

Dès 2023, 100 millions d'euros issus de France 2030 ont été mis au service de l'axe B du PSFL

Afin de moderniser la production pour la rendre plus compétitive et durable, l'AMI

agroéquipement a permis de retenir 80 agroéquipements répartis en 8 thématiques (adaptation au changement climatique, réduction de la consommation énergétique, substitution ou réduction des intrants chimiques...). Cet AMI a été suivi de l'ouverture de 5 appels à projets sur les thématiques suivantes :

- ▶ Guichet Serres (35M€)
- ▶ Guichet Agroéquipements F&L (20M€)
- ▶ Guichet irrigation (15M€)
- ▶ Guichet agroéquipements outre-mer (25M€)
- ▶ Guichet agroéquipements du verger (5M€).

Au 23 février 2024, 78% de l'enveloppe avait déjà été consommée. Ce succès a permis de confirmer l'intérêt des agriculteurs de la filière pour acquérir des matériels innovants leur permettant d'accélérer la transition écologique.

En 2024, les limites de ce dispositif ont été corrigées grâce à la concertation avec les services du ministère de l'Agriculture et de la DGPE. La filière a pu transmettre une liste de matériels répondant aux attentes des agriculteurs et répondant aux enjeux de la planification écologique.

Ces matériels feront l'objet d'un nouvel appel à projet d'ici l'été 2024, doté de 100 millions d'euros issu de la planification écologique et répartis-en 3 guichets :

- ▶ AAP rénovation du verger (20M€)
- ▶ Guichet serres pour décarboner les serres maraichères (30M€)
- ▶ Guichet agroéquipements F&L (40M€)

Les filières des fruits et légumes pourront également bénéficier des dispositifs génériques, ouverts à toutes les filières : Guichet Maturation, AAP Projets de territoires, Guichet Agroéquipements Phyto.

Axe C : Recherche, innovation, expérimentation et formation

Une première réunion de l'instance de Gouvernance de l'axe C, le CPRIE s'est tenu en septembre 2023. Cette instance aura pour objectif d'élaborer la feuille de route « Recherche et innovation » pour les filières des fruits et légumes transformés. Elle sera accompagnée par une cellule d'animation en cours de mise en place.

Il est désormais nécessaire, de construire de manière coordonnée et concertée avec les professionnels du secteur, une feuille de route dont la mise en œuvre répondra aux enjeux de demain.

Axe D : Dynamisation de la consommation

Pour répondre au défi nutritionnel (au moins 5 portions de F&L par jour – et 1 féculent 1 fois par jour), il est indispensable d'accompagner la génération de demain vers une plus grande accessibilité des fruits, légumes **sous toutes leurs formes** en accord avec leurs choix sociétaux par des

moyens inédits au service d'une ambition claire.

ANIFELT s'est associé aux autres interprofessions pour proposer un programme de communication de grande ampleur. La filière des fruits et légumes transformés a jugé qu'un tel programme, à destination des parents et des familles permettra de toucher une cible sous-consommatrice de F&L, en complément des actions réalisées dans le cadre de la restauration scolaire ou des programmes fruits et lait à l'école, afin de favoriser la consommation globale des fruits et légumes dans tous les moments de consommation.

Le discours orienté sur la gourmandise, le plaisir, l'accessibilité, la praticité et la diversité doit permettre de convaincre la cible d'augmenter sa consommation de fruits et légumes sous toutes leurs formes.

Face aux enjeux immédiats de maintien et de développement de la consommation, des réflexions sont en cours pour la mise en place de stratégie de communication collective.

Un an après : une nouvelle étape vers la souveraineté pour la filière fruits et légumes

« Je suis heureux de retrouver un après la filière ici au Salon de l'Agriculture pour marquer ensemble une nouvelle étape vers la souveraineté pour la filière fruits et légumes [...] Grâce au cadre cohérent et ambitieux que nous nous sommes fixés, cette année 2024 sera marquée par une poursuite de nos engagements pour accompagner la mise en œuvre du Plan de souveraineté fruits et légumes »

Marc Fesneau,

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

« Les filières des fruits et légumes sont dans l'urgence, voire l'extrême urgence et nous devons les accompagner et de trouver des solutions de court, moyen, et long terme, dans un cadre européen. La transformation est un maillon essentiel et pour reconquérir la souveraineté nous devons accompagner la modernisation de nos outils industriels pour gagner en compétitivité et accompagner la transition et la décarbonation des process. Le dynamisme et l'agilité de nos collaborateurs en coordination avec les services du ministère doivent nous permettre d'amplifier les travaux lancés il y a 2 ans. »

André Bernard

Président ANIFELT



Stratégie Ecophyto 2030

Très conscients des enjeux écologiques auxquels l'ensemble de nos productions agricoles doivent répondre, la proposition de nouvelle stratégie Ecophyto 2030 a été une étape importante de concertation lancée par les pouvoirs publics. Processus évolutif, nécessitant des efforts supplémentaires de la part de l'ensemble des parties prenantes, pour assurer son succès et son acceptabilité au sein du secteur agricole, l'ANIFELT a porté plusieurs points de vigilance et notamment :

Il est essentiel que l'implémentation de la stratégie Ecophyto 2030 en France se fasse en étroite coordination avec nos partenaires européens. Pour les cultures légumières et fruitières, les travaux réglementaires engagés dans le Plan de Souveraineté Fruits et Légumes devraient permettre d'avancer dans le sens d'une harmonisation accrue des conditions de production au sein de l'Union Européenne. Cela est essentiel pour garantir une concurrence équitable et renforcer la qualité et la sécurité des produits sur l'ensemble du marché européen. C'est aussi la condition sine qua non pour que les nécessaires transitions de production puissent se réaliser pleinement.

L'adaptation de la stratégie Ecophyto 2030, avec un accent mis sur les défis posés par le retrait des substances les plus préoccupantes, semble être une orientation judicieuse. Les alternatives devront combiner des approches chimiques, choisies pour leurs profils éco-toxiques plus favorables, et des méthodes non chimiques, afin d'assurer une protection efficace et durable de nos cultures. Cette approche mixte est indispensable pour une transition équilibrée, respectueuse de l'environnement et permettant le maintien des productions.

Il est essentiel que les travaux de recherche en matière de protection des cultures incluent désormais systématiquement une analyse approfondie des impacts sur les coûts et les risques associés. Cette démarche permettra de faciliter un dialogue constructif avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, garantissant ainsi que les solutions développées soient à la fois économiquement

viables et positives pour l'environnement et la santé publique.

Le renforcement et l'attention portée au transfert et à l'accompagnement, via un volet substantiel, est nécessaire afin d'éviter une démarche exclusivement théorique. L'accent gagnerait à être mis sur les interactions humaines et le travail de terrain, en s'appuyant sur les structures déjà en place et en interaction directe avec les agriculteurs, telles que les organisations de producteurs, les services agro des entreprises et les chambres d'agriculture (entre autres). Une attention particulière doit être portée à l'adaptation de ces efforts en fonction des spécificités de chaque type de production.

L'importance de consacrer des moyens nécessaires aux services publics en charge de l'encadrement réglementaire. Il est notamment indispensable que la réglementation puisse évoluer pour s'adapter aux innovations et ne soit pas un frein à leur mise en œuvre. Le contexte de nos productions ne cesse d'évoluer, et de nouvelles solutions justifient l'attention des pouvoirs publics pour permettre à la réglementation de les encadrer rapidement. **La transformation du mécanisme actuel des appels à projet est nécessaire pour instaurer un fonctionnement qui soutienne efficacement nos filières.**

Le renforcement des moyens alloués à cette politique est un élément clé pour réaliser des progrès tangibles, à la mesure des défis de transition que le secteur agricole doit relever. La mise en place d'une stratégie et de moyens adaptés offre une perspective optimiste pour réaliser cette ambition de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour atteindre les objectifs ambitieux d'Ecophyto et l'intégration des pratiques alternatives, il est essentiel d'établir un dialogue constant avec les producteurs et les professionnels qui les accompagnent sur le terrain.

Horizon Agro 2040

Le secteur agroalimentaire français constitue l'un des fleurons de notre économie et un élément essentiel de notre souveraineté. Pourtant, il connaît depuis ces dernières années une dégradation tendancielle de sa compétitivité, qui se traduit notamment par une diminution de ses parts de marché à l'export et une fragilisation de la situation économique de ses entreprises.

Par ailleurs, des mutations très importantes de la production agricole française sont à attendre, avec la conjonction du changement climatique, des impasses agronomiques et de la nécessaire transition écologique. A ce jour, l'outil industriel n'est pas totalement adapté à ces évolutions quantitatives fortes, qui incluent par exemple un développement important de la sole en légumineuses et d'autres productions de diversification.

Dans la continuité de l'annonce d'un plan de soutien aux industries agroalimentaires, le 3 mars dernier 2023, le ministre de l'agriculture et le ministre délégué à l'industrie ont décidé de lancer l'élaboration de cette vision stratégique "Horizon Agroalimentaire 2040", en associant à cette réflexion les acteurs publics et privés concernés.

Le CGAAER et le CGE ont été chargé d'animer les travaux afin de contribuer à l'élaboration d'une vision stratégique de l'Etat à l'horizon 2040, permettant à la fois d'orienter les politiques publiques et d'inciter les acteurs économiques à se positionner sur des projets porteurs de croissance et d'emploi.

Une contribution commune ANIFELT et PACT'ALIM a été portée, visant à présenter le secteur des fruits et légumes transformés et identifier les 10 enjeux prioritaires des entreprises de la transformation de fruits et légumes à horizon 2040 :

- ① Pérenniser l'approvisionnement en matière première agricole
- ② Dynamiser la consommation
- ③ Améliorer la compétitivité industrielle
- ④ Diminution de l'empreinte environnementale de la production
- ⑤ La gestion des emballages
- ⑥ La gestion de l'eau et de ses usages
- ⑦ Optimisation de la logistique
- ⑧ Améliorer la santé économique du secteur
- ⑨ La gestion du foncier au regard de l'activité industrielle
- ⑩ Améliorer l'attractivité des métiers



DEVELOPPEMENT DE LA R&D

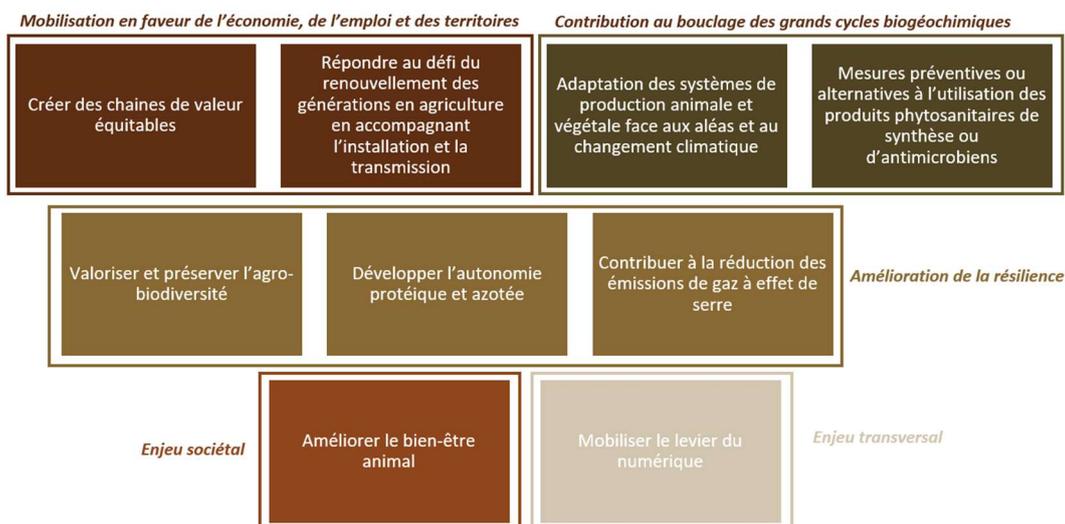
PNDAR 2022-2027

Le programme national de développement agricole et rural (PNDAR), avec son instrument financier dédié, le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), œuvre depuis plusieurs dizaines d'années à encourager les approches innovantes et les innovations de rupture. Il en ressort de nombreux résultats qui permettent d'élaborer de nouvelles connaissances et outils actionnables pour les agriculteurs. Les filières des fruits et légumes transformés peuvent bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de plusieurs projets de recherche et expérimentation.

Le PNDAR vise deux objectifs majeurs :

- ▶ Contribuer à la souveraineté alimentaire
- ▶ Contribuer à la résilience des exploitations agricoles aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients.

Les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027



Les modalités de sa mise en œuvre sont plurielles : des programmes pluriannuels, des appels à projets et des actions transversales.

Le programme pluriannuel



Le CTIFL a déposé un programme pluriannuel 2022-2027 avec des coréalisateurs, et confié à l'ANIFELT la coanimation du programme pour les actions du secteur des fruits et légumes transformés notamment coréalisées par 4 sections spécialisées de l'ANIFELT : ANICC, CIPAG, SONITO et UNILET.

Dans ce cadre, l'ANIFELT accompagne les sections pour permettre la réalisation des conventions, la préparation de la programmation annuelle, le pilotage de la rédaction des programmations annuelles des coréalisateurs en cohérence avec le programme pluriannuel, la coordination avec le CTIFL.

Les appels à projets



FranceAgriMer est opérateur CASDAR pour le compte du ministère de l'agriculture.

Dans ce cadre, FranceAgriMer met en œuvre trois Appels à projets :

- ▶ **AAP Connaissances** : production de connaissances, d'outils, de tests, et/ou de méthodes opérationnelles, en vue de leur application dans les systèmes agricoles et agro-alimentaires.
- ▶ **AAP Démultiplication** : Mise en place d'actions ambitieuses en matière d'accompagnement, de transfert et de conseil agricole afin de faciliter la détermination par chaque agriculteur, des connaissances, outils et méthodes appropriés à mettre en œuvre prioritairement dans son contexte d'exploitation
- ▶ **APP Co-innovation** : Co-production entre les différents types d'acteurs, dont les agriculteurs, d'innovations dans les champs techniques, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide

En 2023, 5 projets portés (ou co-portés) par les interprofessions des fruits et légumes transformés ont été retenus sur la liste prioritaires :

TOMALT	Toxines d'Alternaria : prévention et maîtrise du risque pour la filière tomate
ATHENA	Améliorer la durabilité de la production de champignons cultivés par une double approche basée sur la gestion intégrée des bioagresseurs et des itinéraires de production Adaptés
CONFIRM	Comprendre et analyser les impacts des déficits hydriques en verger de Récolte Mécanisée et propositions d'adaptation face au changement climatique
VIRGILE	Virus : observatoire et intérêt du levier Génétique en culture de Légume
Fonte de semis	

Les priorités de la filière des fruits et légumes transformés ont ainsi été ajustées, afin de répondre au mieux aux besoins de la production :

- 1 Adapter les productions et développer la résilience au changement climatique**
 - Préserver et optimiser la ressource en eau.
 - Adapter les pratiques et les calendriers de production pour prendre en compte le risque climatique.
 - Suivre l'incidence du changement climatique sur l'évolution des bioagresseurs par territoire.
- 2 Assurer une protection des cultures durable et efficace**
 - Rechercher des alternatives en priorité sur les usages menacés par le retrait de
 - Substances Actives préoccupantes et soutenir leur déploiement auprès des producteurs.
 - Réduire l'usage des produits phytosanitaires et soutenir leur déploiement auprès des producteurs.
- 3 Faciliter les innovations technologiques au profit de la protection des cultures**

Relation inter-filières

L'ACTA accompagne, anime et représente le réseau des 19 Instituts techniques Agricoles. L'ANIFELT est membre de l'ACTA et participe à ce titre aux réunions du Conseil d'Administration.



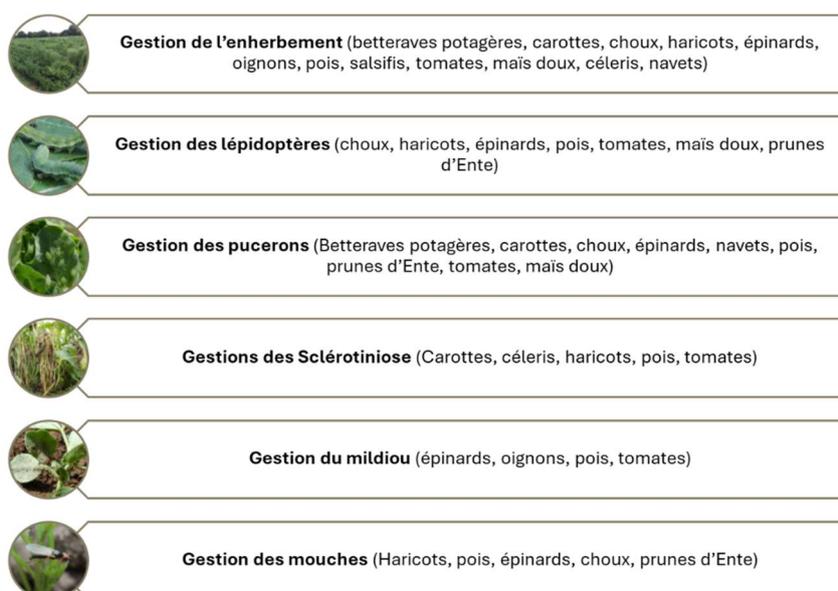
Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)



Afin de ne pas laisser les agriculteurs démunis face à l'interdiction possible d'un certain nombre de substances actives, la Première ministre et le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ont lancé au printemps 2023 un plan d'action destiné à donner de la visibilité aux acteurs professionnels et à identifier de nouveaux leviers pour protéger les récoltes.

Ce plan capitalise sur l'expérience acquise dans les plans d'action précédents (néonicotinoïdes/betterave et Phosmet/colza), et il élargit à d'autres filières les travaux conduits avec la filière Fruits et Légumes pour l'élaboration du plan de souveraineté.

Grâce au travail entrepris dans le cadre du Plan de Souveraineté Fruits et Légumes, la filière des fruits et légumes transformés a pu se mobiliser de façon inédite pour déterminer les priorités de recherche à conduire dans le cadre du PARSADA :



La cellule d'animation fruits et légumes transformés

Face aux enjeux de la transition des modes de production, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'ensemble du tissu économique de la filière est menacé, de l'amont à l'aval. C'est pourquoi les filières des fruits et légumes transformés sont pleinement mobilisées pour la recherche et le développement de solutions alternatives, qu'elles conduisent directement via les organisations techniques interprofessionnelles. En effet, les cultures légumières de plein

champ destinées à l'industrie, ainsi qu'une partie des productions fruitières n'entrent pas dans le périmètre d'activité du CTIFL. Après la mise en place d'un groupe technique dédié à nos productions dans le cadre des travaux du PARSADA dès la fin 2023, les Administrateurs de l'ANIFELT ont souhaité confier à l'UNILET l'animation de la cellule d'animation, avec l'appui des organisations interprofessionnelles dont le périmètre n'est pas couvert par le CTIFL (SONITO, BIP et AGPM à date), pour la construction et la coordination des diagnostics 360° et des plans d'actions.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt

Période de manifestation de la vague 1 : du 1^{er} au 31 janvier 2024

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porte sur les plans d'action filières de la première vague défini par les filières et validés par le Comité Inter-filière. Il sera actualisé et les nouveaux plans d'action seront progressivement ajoutés au fur et à mesure.

L'AMI, première étape importante du PARSADA, vise à :

- Recueillir des propositions d'actions ou de projets dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement, s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA ;
- Identifier des propositions pour le développement de nouvelles solutions de régulation et de contrôle des bioagresseurs et des adventices dans les cultures végétales.

La démarche de recherche d'alternatives est ainsi partagée avec les acteurs de la recherche, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (filières de production, coopératives et négoce, transformation et distribution), ainsi qu'avec les firmes phytopharmaceutiques (développement de solutions de biocontrôle), les équipementiers en d'agroéquipements, les acteurs du conseil des agriculteurs (notamment pour accompagner la reconception des assolements ou des

pratiques culturelles) afin de s'assurer que l'ensemble des conditions sont réunies pour le meilleur déploiement possible des alternatives.

L'Appel à Projet

Période de dépôt : du 12 avril au 31 décembre 2024

Montant : 50 millions d'€

À la suite de l'appel à manifestation d'intérêt (Élargir la palette des solutions mises à disposition des agriculteurs) et dans le cadre de la planification écologique, FranceAgriMer lance un appel à projets (AAP) qui vise à soutenir des projets répondant aux usages critiques identifiés dans chacune des filières dans le cadre des plans d'actions validés par le comité inter filières pour la protection des cultures.

Les projets déposés dans le cadre de cet AAP doivent se traduire par une réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse et ils doivent permettre d'accélérer la mise au point et le déploiement de solutions alternatives concrètes, des solutions qui passent par la mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles. Ils doivent également privilégier la production de solutions opérationnelles et viables ou, lorsque cela est pertinent, l'amorçage d'actions de moyen terme qui permettront de renforcer le panel de solutions offertes aux agriculteurs.

Les projets de la filière

Les organisations techniques de la filière des fruits et légumes transformés se sont mobilisées de manière inédite afin d'élaborer deux projets de recherche ambitieux pour répondre aux objectifs du plan d'action de la filière dans le cadre de la vague 1 du PARSADA.



Projet 1^{er} DECCLIC



Projet ACCOMPLI

DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL ET CONNAISSANCE ECONOMIQUE DE LA FILIERE

Présentation des données PANOFELT 2022

Le consortium PANOFELT

Les opérateurs des filières des fruits et légumes transformés sont organisés dans un schéma vertical fondé sur la spécialisation variétale, l'implication directe des acteurs économiques (producteurs et transformateurs), et la contractualisation avant campagne de culture ou de commercialisation.

Par ce mode de relation économique, il n'existe pas de « marché libre » de la production agricole destinée à la transformation, sauf dans les productions à destinations multiples où la contractualisation est développée et cohabite avec un marché hors contrats.

Les méthodologies d'élaboration des statistiques publiques ne couvrent pas la totalité des différentes productions agricoles et des approvisionnements des outils industriels. Au niveau des enquêtes permettant de mesurer les fabrications industrielles, la situation est identique, bon nombre de produits finis ne figurent pas, avec précision, dans les nomenclatures détaillées. Les filières, aux stades professionnel (règlement OCM fruits et légumes) et interprofessionnel, élaborent et mettent à disposition des familles et de tous les ressortissants, des données statistiques de production, transformation et échanges.

Au-delà des statistiques, les organisations interprofessionnelles et/ou professionnelles assurent également le suivi des marchés, pour les débouchés nationaux, et internationaux, grâce à des panels d'achat, de consommation à domicile et en restauration et sur les marchés d'exportation importants.

10 organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives de leurs filières ont décidé de se regrouper en groupement d'opérateurs (consortium d'expertise économique) pour la réalisation d'un panorama statistique de la filière des fruits et légumes transformés pour FranceAgriMer. L'ANIFELT coordonne les travaux du consortium.

Présentation des résultats PANOFELT 2022

FranceAgriMer a organisé mi-décembre un webinaire pour présenter les résultats 2022 du panorama statistique sur les fruits et légumes transformés, étude réalisée par un consortium de dix organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives de leurs filières et coordonnée par l'Anifelt, l'interprofession des fruits et légumes transformés, pour FranceAgriMer.

En 2022, les volumes de fruits et légumes livrés aux usines ont baissé de 8,5 %, suite aux aléas climatiques (épisodes de gel, sécheresse, grêle) et une plus forte pression des bioagresseurs. Dans ce contexte, **les fabrications industrielles diminuent malgré un chiffre d'affaires du secteur en hausse de 13 %, reflet de l'inflation.**

Côté consommation, les qualités intrinsèques des fruits et légumes transformés offrant une alimentation végétale, saine, accessible, pratique et équilibrée tout au long de l'année, leur ont permis de résister face aux évolutions de comportement des consommateurs liées au contexte inflationniste sur la deuxième moitié de l'année 2022.

L'ensemble des résultats du panorama 2022 a été publié avec une analyse aux différents stades de la filière : production, transformation, consommation, commerce extérieur.



PANORAMA STATISTIQUES 2022
DES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

Conjoncture des filières fruits et légumes transformés en 2023

D'après Cénaldi, Sonito, ANICC, AGPM, BIP, ANIBI, AFIDEM,

Légumes en conserve et surgelé

En 2023, la campagne de légumes en conserve et surgelés a présenté des défis variés et des résultats contrastés selon les régions et les types de légumes. Les pois et les haricots ont particulièrement illustré ces disparités.

Pois

Dans le Nord, les rendements ont été élevés (6,8 t/ha, +3%) dépassant les attentes. Peu d'abandons à noter. La chaleur intense dans le Grand Ouest au mois de juin provoque des dégâts sur la floraison et accélère la maturité, impactant la tendérométrie et provoquant des abandons importants. Malgré un rendement en légère hausse de 0,2 t/ha, le volume récolté est inférieur aux attentes. Enfin dans le Sud-Ouest, les conditions humides fin mai-début juin impactent les rendements et génèrent des abandons dus à des asphyxies de parcelles et des dégâts de mouches de semis. Il manque 20% des volumes.

Globalement, les surfaces de pois sont stables par rapport à 2022 et la récolte atteint 96 % du tonnage attendu.

Haricots

En haricots, le temps chaud sur la 2^{ème} moitié de la récolte a accéléré la maturité des haricots et entraîné des abandons significatifs.

Dans le Nord, les rendements sont bien supérieurs au prévisionnel, mais ce sont les abandons qui pénalisent les volumes révoltés, en déficit de 4% par rapport aux contrats. Dans le Grand Ouest également les rendements sont élevés, mais là encore, les abandons significatifs, aggravés par le manque d'irrigation, ne permettent pas d'obtenir les volumes attendus (-10%). La bonne campagne dans le Sud-ouest, avec des rendements élevés et peu d'abandon permet un dépassement des volumes prévisionnels.

Le rendement moyen augmente de 1,5 t/ha, avec des hausses spécifiques de 1,4 t/ha dans le Sud-Ouest et de 3,2 t/ha dans le

Grand Ouest, par rapport aux mauvaises performances de 2022. Le volume récolté augmente de 12 % par rapport à 2022, malgré des taux d'abandon allant de 3 et 13 % selon les bassins.



Flageolets

Le rendement moyen de 7,0 t/ha est en hausse de près de 2 t/ha par rapport à 2022, année avec un des pires rendements depuis presque 30 ans. La production totale augmente de 39 %, malgré 11 % de surfaces abandonnées.

Globalement, les surfaces semées augmentent et les rendements s'améliorent pour une majorité de légumes. Ce sont surtout les abandons élevés, en particulier en haricots, flageolets, épinards et jeunes carottes qui pénalisent les résultats. Les volumes livrés aux industriels augmentent malgré tout de façon significative par rapport à 2022.

Tomate d'industrie

Alors que les industriels envisageaient au début de l'année un prévisionnel de près de 165 000 tonnes, les surfaces prévues à l'emblavement ont été à la hauteur du volume escompté, soit 2248 ha contre 2113 ha en 2022, dont 385 en AB.

De mi-mai à mi-juin, des pluies parfois quotidiennes ont entraîné le développement du mildiou dans les 2 zones de production. Ce dernier a cependant été beaucoup plus intense dans le Sud-ouest où les pluies ont perduré pendant l'été. Des parcelles ont eu leur végétation entièrement grillée par la maladie.

Dans le Sud-est, c'est la noctuelle qui a fait son apparition fin juin et qui a provoqué la perte de fruits sur des cultures qui s'annonçaient intéressantes en productivité. De 5 à 50 % de fruits percés ont pu être dénombrés sur des échantillonnages sans qu'ils n'aient forcément un impact sur le rendement.

Par ailleurs, des parcelles ont de nouveau été impactées par des épisodes de grêle ou de pluie intense dans les différentes zones de production.

La récolte a démarré autour du 20 juillet comme en 2022 dans le Sud-est et fin juillet-début août dans le Sud-ouest. Elle s'est terminée début octobre avec près de 60 hectares abandonnés et/ou dé-convertis en conventionnel.

Le volume final est de 160 372 tonnes, soit 98 % de ce qui était prévu au champ et par les intentions premières des industriels dont 142 866 tonnes en conventionnel (100%) et 17507 tonnes en AB (87%).

Au niveau mondial, là où les intentions étaient à 42 millions de tonnes, c'est-à-dire 10% de plus que les intentions des années précédentes, malgré les épisodes de pluies intenses en méditerranée et les phénomènes météorologiques en Californie ou en Chine, la production atteint en 2023 44,2 millions de tonnes, un niveau record depuis 2009.



Champignons cultivés

La production 2023 est estimée à 75 000 tonnes, soit un niveau stable par rapport à 2022.

De janvier à novembre 2023, la baisse inédite des importations françaises de champignons de couche frais se poursuit par rapport à la

période précédente : -6 %. Les exportations restent quant à elles toujours négligeables. En ce qui concerne les champignons appertisés, les importations sont en baisse (-9 %), de même que les exportations dans une plus grande amplitude, suite notamment à l'arrêt des volumes exportés vers les Etats-Unis du fait de droits antidumping mis en place depuis fin 2022.

Selon KantarWorldPanel, en cumul annuel mobile au 24 décembre 2023, les ménages acheteurs sont en hausse : 66,8 % des Français ont acheté des champignons de couche frais contre 65,23 % lors de la période précédente. Cependant les volumes achetés sont en baisse de 4 % du fait d'achats en barquettes de plus petits grammages.

La filière fait face à une difficulté d'accès à la main d'œuvre pour la récolte manuelle des champignons.

Plusieurs projets de champignonnières ont abouti en 2024, ou en projet avec un objectif de production notable. Cependant, la filière note également plusieurs champignonnières en difficultés et / ou arrêt de production en 2023.

Maïs doux

En France, les surfaces de maïs doux destinées à l'industrie ont atteint 25 750 ha (conventionnel + bio) en 2023. Les surfaces semées sont ainsi en hausse de 8 % par rapport à la campagne précédente, mais atteignent surtout le niveau le plus élevé depuis 2008. Parmi les faits marquants de l'année, il est à noter l'apparition d'une production de maïs doux dans une nouvelle zone de production, dans le département du Nord.

Au regard de l'ampleur du programme à semer et de conditions météo ponctuées d'épisodes pluvieux jusqu'à mi-juin, le planning de semis a dû être régulièrement réajusté et la campagne de semis s'est étendue jusqu'au 15 juillet. Les conditions estivales ont été bonnes, sans excès de températures et ponctuées de pluies régulières. Sur le plan sanitaire, les conditions peu poussantes du début de cycle ont renforcé l'exposition aux ravageurs de début de cycle dont les nématodes et les

taupins, mais c'est principalement la pression des ravageurs aériens qui est à noter. L'augmentation tardive des températures à partir de la mi-août et quasiment jusqu'à la fin des récoltes ont accéléré les maturités, occasionnant un taux d'abandons pour sur maturité important et très supérieur aux campagnes précédentes. Pour autant, les rendements aux champs sont très élevés et homogènes pour les semis précoces et de pleine saison et le rendement moyen en production conventionnel pourrait approcher les records des années 2015 et 2019. In fine, malgré une part importante de surfaces non récoltées pour cause de surmaturité, estimée à près de 8 % soit environ 2 000 ha, les volumes récoltés ont été conforme aux objectifs avec 256 000 T ½ de conserve et 37 000 T de surgelé. Cette récolte est ainsi la plus importante récolte des dernières années.

Pruneau

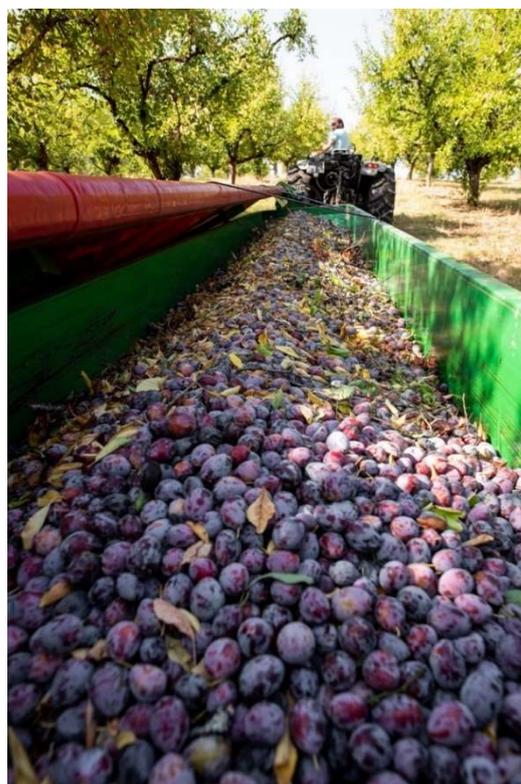
Après deux années de gel consécutives et deux récoltes historiquement faibles (17 150 T en 2021 et 16 630 T en 2022), la récolte 2023 a retrouvé un niveau dans la moyenne des 10 dernières années, à 40 500 T de prunes séchées produites.

Les conditions n'ont pas été optimales durant la récolte, notamment avec une chaleur excessive et un manque de main d'œuvre. Néanmoins, malgré un volume correct, la récolte est en demi-teinte car le calibre moyen des fruits est plus petit que la moyenne historique de la filière.

Un automne et un hiver très pluvieux en 2023 ont permis aux nappes phréatiques de se recharger de façon satisfaisante. Le printemps 2024 très pluvieux également fait craindre le risque d'une asphyxie racinaire dans certains vergers, pour cause d'excès de pluie. Le nombre très important de jours de pluie et les sols gorgés d'eau dans certaines zones rendent difficiles voire empêchent les interventions dans les vergers. Enfin, depuis le mois d'avril, de nombreux orages de grêle ont touché l'aire IGP du Pruneau d'Agen, créant des dégâts et des pertes dans les vergers.

Sur les marchés, la filière observe des volumes exportés en baisse et des volumes importés en hausse, dus à la conjoncture (manque de disponible de pruneaux français suite aux deux années consécutives de gel). Pour la campagne de commercialisation 2022-2023, (septembre 2022 – août 2023), des volumes exportés de 9 100 T et des volumes importés de 4 600 T. La France reste exportatrice nette de pruneaux.

Sur le marché français, les volumes commercialisés sont en baisse également (dans une moindre mesure en comparaison avec le marché export), mais, en valeur, les dépenses d'achats de pruneaux sont en hausse (augmentation du prix de vente au consommateur). Au sein des entreprises de transformation, des niveaux de stocks bas par rapport à l'historique à la fin de la campagne 2022-2023



Bigarreau d'industrie

L'année a été particulièrement marquée par un niveau élevé de pluie en pleine récolte, de la grêle mi-avril et enfin par une attaque vigoureuse de *Drosophila Suzukia* à partir du 15 juin et cela sur l'ensemble des secteurs de production venant amplifier les attaques de *Rhagoletis* du début de saison.

En collaboration avec les organisations professionnelles nationales, notamment la FNPF, il a été construit un dispositif d'intervention dont ont pu bénéficier certains producteurs.

Enfin sur le plan de la protection des vergers l'étau se resserre un peu plus chaque année et la disparition des moyens de lutte phytosanitaire sans que pour autant nous ne voyons apparaître de vraies alternatives pose très crucialement la question de l'avenir du verger.

Fruits à Destinations multiples transformés

A l'échelle européenne, la prévision de récolte de pomme était de 11 411 000 t, soit une baisse de -3,3%/2022 et une légère hausse de +0,3%/2020-2022, la 4ème plus faible récolte européenne depuis ces dix dernières années. Cette prévision a été revue à la baisse de -4% dans le courant du mois d'octobre, par l'association européenne WAPA.

En France, la récolte 2023 a été estimée à 1,501 millions de tonnes, niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2019. Toutefois, des disparités en fonction des bassins de production. Récolte à la baisse dans le Sud-Est, stable dans le Sud-Ouest et à la hausse dans le Centre-Ouest.

La campagne a fortement été marquée par un contexte de marché dégagé : des stocks européens bas en début de campagne par rapport aux années précédentes et une faible offre d'hémisphère Sud. La belle qualité des fruits, dans un contexte de marché porteur, conduit les opérateurs à accroître leur activité export (+20%/2022, essentiellement sur la Grande-Bretagne et le grand export). La demande est également au rendez-vous sur le marché du frais (+4%/2022)

En conséquence, la filière constate un faible niveau d'écart de tri et d'offre destinée à la compote, avec des niveaux de prix supérieurs à ceux des années précédentes.



La production française de poire diminue d'environ 26% par rapport à une année habituelle, un déficit surtout observé sur les bassins du Sud de la France. Ainsi, la William's, principalement variété utilisée pour l'industrie a été concernée.

En cassis, le bon niveau de récolte a globalement permis de répondre à la demande.

La campagne d'abricot a été marquée par des soucis de qualité et des difficultés sur le marché du frais, alors que la campagne s'annonçait prometteuse, après un printemps clément au cours duquel il n'a pas été observé d'épisode de gel marqué. La demande des industriels est essentiellement tournée vers la variété Bergeron. Si l'intérêt est toujours marqué pour l'abricot et les qualités spécifiques recherchées en origine France, on note de plus en plus un décalage entre la durée de la campagne et le court créneau de disponibilité des lignes industrielles.

Indicateurs interprofessionnels

L'article L 631-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que les organisations interprofessionnelles élaborent et diffusent des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence, afin d'accompagner le fait que dans les contrats écrits relatifs aux produits agricoles, « les critères et modalités de détermination du prix prennent en compte :

- un ou plusieurs indicateurs relatifs **aux coûts pertinents de production en agriculture** et à l'évolution de ces coûts,
- un ou plusieurs indicateurs relatifs **aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés** sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix,
- ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs **relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges** ».

Dans ce cadre, afin d'accompagner les opérateurs de la filière dans leurs démarches contractuelles, ANIFELT met à disposition des d'indicateurs pertinents qui peuvent être

pris en compte pour l'équilibre des relations commerciales.

Les sections interprofessionnelles de l'ANIFELT mettent à disposition des professionnels des indicateurs spécifiques à leurs filières.

Les indicateurs de la filière sont publiés chaque trimestre sur le site internet, dans la rubrique « disposer d'outils de pilotage structurels et conjoncturels » et sur la page d'accueil : <https://anifelt.com/la-filiere-en-action-disposer-doutils-de-pilotage-structurels-et-conjoncturels/>

Calendrier des parutions :

- Juillet 2023 : T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)
- Septembre 2023 : T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)
- Décembre 2023 : T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
- Mars 2024 : T4 2023 (janvier à décembre 2023)

INDICATEURS DE COÛTS

Les indicateurs sont calculés sous formes d'indices - Base 100 en 2015

Périodes :
 - 2023 à 2022 = Annuelle (de janvier à décembre)
 - T1 2023 = cumul 12 mois (avril 2022 à mars 2023)
 - T2 2023 = cumul 12 mois (juillet 2022 à juin 2023)
 - T3 2023 = cumul 12 mois (octobre 2022 à septembre 2023)

SECTEUR	NATURE DU COÛT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
PRODUCTION ANIMALE	Produits laitiers	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de viande	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de volaille	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de pisciculture	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
PRODUCTION VEGETALE	Produits de culture permanentes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de culture annuelles	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de culture maraîchères	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Produits de culture pérennes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

INDICATEURS SPECIFIQUES

Les indicateurs sont calculés sous formes d'indices - Base 100 en 2015

Périodes :
 - 2023 à 2022 = Annuelle (de janvier à décembre)
 - T1 2023 = cumul 12 mois (avril 2022 à mars 2023)
 - T2 2023 = cumul 12 mois (juillet 2022 à juin 2023)
 - T3 2023 = cumul 12 mois (octobre 2022 à septembre 2023)

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
Produits laitiers	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits de viande	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits de volaille	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits de pisciculture	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



INDICATEURS SPECIFIQUES

Le tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière porcine est disponible sur le site internet www.bip.fr, rubrique « La Filière » et page « Organisation ».

Tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière porcine

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
Produits porcins	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



INDICATEURS DE MARCHÉ SPECIFIQUES

Les indicateurs sont calculés sous formes d'indices - Base 100 en 2015

Tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière porcine

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
Produits porcins	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



INDICATEURS SPECIFIQUES

Les indicateurs sont calculés sous formes d'indices - Base 100 en 2015

Tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière porcine

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
Produits porcins	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



INDICATEURS SPECIFIQUES

Le tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière des fruits à destination multiples transformés est disponible sur le site internet www.afidem.fr, rubrique « Indicateurs ».

Tableau de bord des indicateurs interprofessionnels de la filière des fruits à destination multiples transformés

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	T1 2023 (avril 2022 à mars 2023)	T2 2023 (juillet 2022 à juin 2023)	T3 2023 (octobre 2022 à septembre 2023)
Produits transformés	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Etude Nutrimétrie

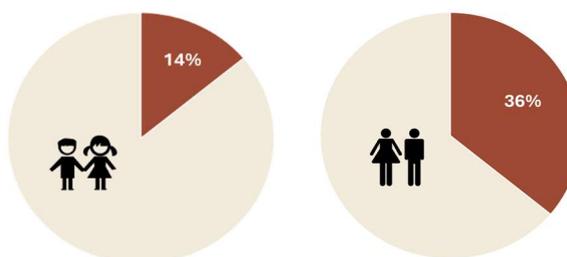


Suite à l'arrêt de l'étude réalisée par le CREDOC et cofinancée par FranceAgriMer, le CLIAA a coordonné les échanges avec le cabinet C-Ways pour reprendre l'étude sur le comportement alimentaire des consommateurs.

Dans la continuité des études INCA et CCAF, l'étude Nutrimétrie a pour objectif d'apporter une photographie des habitudes de consommations alimentaires de la population française métropolitaine, à travers une information complète sur : la consommation de produits en grammes par jour, les circonstances de consommation (lieu, contexte), les nutriments ingérés.

Cette étude permet notamment à la filière le suivi de l'atteinte des recommandations sur les fruits et légumes chez les enfants comme chez les adultes.

Pour rappel, en 2019 seulement 14% des enfants et 36% des adultes atteignent les recommandations nutritionnelles (Source : CREDOC, CCAF, 2019).



Face à l'enjeu de santé publique, les membres de l'ANIFELT ont souhaité participer à cette étude, au sein du groupe F&L et en lien avec les autres interprofessions du secteur (INTERFEL, CNIPT, GIPT, Terre Univia, Unijus).

Au sein de l'ANIFELT, plusieurs organisations membres se sont organisées pour le financement de cette étude : AFC, AFIDEM, AGPM, BIP, SONITO, SVFPE, UNILET.

Echanges internationaux – TDM



FranceAgriMer et plusieurs interprofessions ont constitué un groupement de commande pour la passation d'un marché public destiné à la fourniture de données sur les échanges internationaux de produits. Le marché a été attribué à la société Trade Data Monitor (TDM).

Dans ce cadre, l'ANIFELT bénéficie d'un abonnement d'accès à la base de données douanières à un tarif préférentiel. Le montant de l'abonnement est réparti entre les membres de l'ANIFELT qui utilise cet outil.



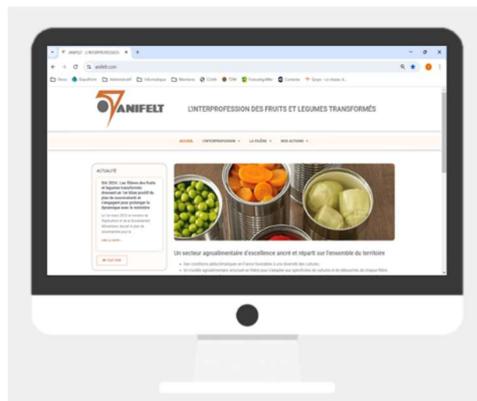
COMMUNICATION

Renforcer la visibilité de la filière et la communication interne

Mise à jour du site internet

Le site internet de l'ANIFELT a été mis à jour en 2023, selon la structure pré-existante. Le site internet « vitrine » permet de disposer des données actualisées sur les actualités de la filière, l'organisation de l'interprofession, ses missions et les chiffres clés.

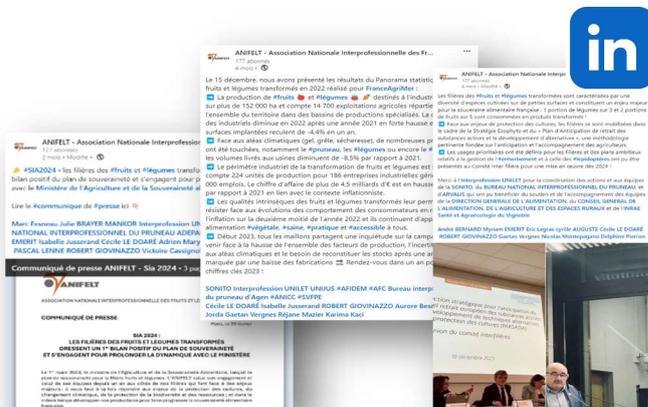
Chaque filière dispose également d'une page dédiée afin de mettre en avant les principales données économiques et le lien vers les sites internet des sections interprofessionnelles ou des membres d'ANIFELT.



Création du compte LinkedIn

Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'ANIFELT dispose d'un compte LinkedIn, alimenté en fonction de l'actualité. Les contenus publiés ne sont pas sponsorisés.

La page ANIFELT compte 180 abonnés.



Coalition « fruits et légumes sous toutes leurs formes »

La consommation de fruits et légumes sous toutes leurs formes est un enjeu de prévention et de santé publique :

- ▶ La consommation de fruits et légumes a des impacts positifs connus sur la santé
- ▶ Elle reste cependant insuffisante malgré les recommandations nutritionnelles
- ▶ Les différentes réflexions politiques annoncent une dynamique importante sur la nutrition.

Au regard de ce constat, la FIAC veut aller plus loin et crée en 2023 la coalition « Fruits et légumes sous toutes leurs formes ».

L'ANIFELT rejoint la coalition en mars 2024.

« Une coalition visant à rassembler les acteurs concernés par les questions de prévention via l'alimentation, pour enfin faire de la consommation de fruits et légumes sous toutes leurs formes une pratique de santé pleinement intégrée dans les habitudes des Français. »



Le logo fruits et légumes de France

La signature « Fruits et Légumes de France »

C'est la garantie de la part des professionnels de la filière fruits et légumes que leurs produits ont été cultivés, récoltés, préparés, transformés et conditionnés en France.



Créé en 2015 par INTERFEL, "Fruits et Légumes de France" a pour vocation de permettre aux consommateurs de mieux identifier les produits et de les informer sur leurs lieux de production. Forte de son visuel en harmonie avec les autres logos "Produits de France" initiés par d'autres filières agricoles en France, cette signature est désormais reconnue comme un gage de qualité qui valorise le savoir-faire français, ce qui en fait sa force. Une convention entre INTERFEL et ANIFELT détermine les modalités de mise à disposition et d'utilisation du logo « Fruits et Légumes de France », propriété d'INTERFEL, par ANIFELT.

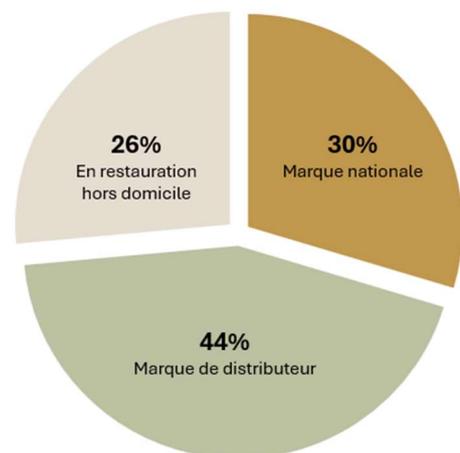
Les chiffres clés 2023

Le développement du logo sur les fruits et légumes poursuit sa dynamique :

19 entreprises engagées dans la démarche

1670 références

98% des références sont des légumes en conserves ou surgelés



Bilan des contrôles

Sur la base du Cahier des Charges de contrôle validé par le Conseil d'Administration d'ANIFELT, le CTCPA réalise des contrôles documentaires et des audits terrains chez les entreprises utilisant la démarche.



- ▶ 74 contrôles documentaires ont été réalisés
- ▶ Plus de 1000 documents exploités
- ▶ 5 audits terrains
- ▶ 40 packagings contrôlés

Evolution du cahier des charges

Fort de 8 années d'expérience et de résultat positif des contrôles réalisés, les professionnels ont décidé de faire évoluer le cahier des charges de contrôles pour les entreprises ayant déjà réalisé un cycle complet de contrôle et qui n'ont pas fait l'objet d'une non-conformité. Cette évolution doit permettre une meilleure adaptation aux contraintes des entreprises et la prise en compte des démarches de certification rigoureuse déjà existantes.

DIALOGUE INTER FILIERES

Comité de liaison des interprofessions agricoles et agro-alimentaires

Le CLIAA permet aux interprofessions d'échanger sur des problématiques communes entrant dans le champ de compétence des interprofessions tel que défini dans la réglementation française et européenne, et d'initier, des démarches communes visant à compléter les démarches de ses organisations interprofessionnelles et fédération d'interprofessions membres, en vue, notamment, de défendre et sécuriser le statut et les capacités d'actions interprofessionnelles.

Le Conseil d'Orientation des Présidents se réunit au moins une fois par an afin de valider la feuille de route annuelle du CLIAA, échanger sur les dossiers partagés et sur l'actualité. Le comité des Directeurs est copiloté par le directeur d'INTERBEV et le directeur du CNIV et composé de l'ensemble des directeurs des interprofessions membres. Il se réunit une fois par mois et met en œuvre la feuille de route. Il peut également proposer au Conseil d'Orientation des Présidents des sujets d'intérêt.

Sept commissions ont été définies, présidée par un directeur d'interprofession et animée par un collaborateur.

► Commission juridique

Révision de l'instruction conjointe, travail sur les difficultés d'extensions des accords, échanges sur les EGALim, sécurisation du statut des interprofessions.

► Commission RS et Durabilité

Échanges sur les démarches RSE de filières

Réflexion sur la définition de la durabilité, et les conditions de mise en œuvre dans les filières

Travail et réflexions sur les dérogations à la concurrence en vue d'améliorer la durabilité des productions agricoles (OCM - Art. 210 Bis)

► Commissions Etudes économiques

Échanges sur les actions menées en matière de connaissance des filières et transparence des marchés (statistique, conjoncture, valorisation des données auprès des professionnels, études consommation, panel, restauration collective, suivi des échanges internationaux, etc.)

Étude sur le comportement des consommateurs : Recherche et réflexions collectives sur la mise en œuvre de dispositif alternatif, suite au désengagement du CREDOC.

► Commission export

Échanges sur les actions de communication (Salons, séminaires, prospections, TasteFrance, RP, Programme CSP et info-promotion), et sur les accès aux marchés.

► Commission Recherche Innovation

Echanges sur les priorités de recherche des filières

Etat de l'art sur les modalités de pilotage du sujet et moyens déployés dans chaque filière.

Caractérisation des liens avec les instituts techniques.

► Commission Communication

Recensement et échanges à propose des usages et stratégies déployées via les réseaux sociaux par les filières.

► Commission Qualité et Origine

Echanges sur la situation conjoncturelle du bio, la campagne de communication #Bio réflexe, et les relations l'Agence Bio.

En 2023, le CLIAA a permis d'échanger sur un certain nombre de sujets complémentaires aux travaux des commissions et notamment :

- Le rôle des organisations interprofessionnelles et les sollicitations de l'Etat
- Le TC 34 de l'AFNOR et le maintien de la présidence française
- Le statut des CVO et la notion de subvention publique
- Le chantier numérique du ministère de l'Agriculture dans le cadre de France Nation Verte



ANIFELT
ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LEGUMES TRASNFORMES
44 rue d'Alesia
75 014 PARIS

Contact : Victoire Cassignol